



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux moyen de CDI est élevé (83 %) proche de la moyenne OMPL (85 %).

Il est un peu plus faible dans la branche des entreprises d'architecture (80 %) et plus élevé dans les autres branches.

Le taux de CDD est assez bas (entre 6 et 10 %) à l'exception de la branche des entreprises d'architecture (17 %).

Les apprentis sont peu présents, exceptés dans la branche des cabinets de géomètres-experts et géomètres-topographes (4 %). Cette répartition selon les types de contrats est très stable sur les cinq dernières années.

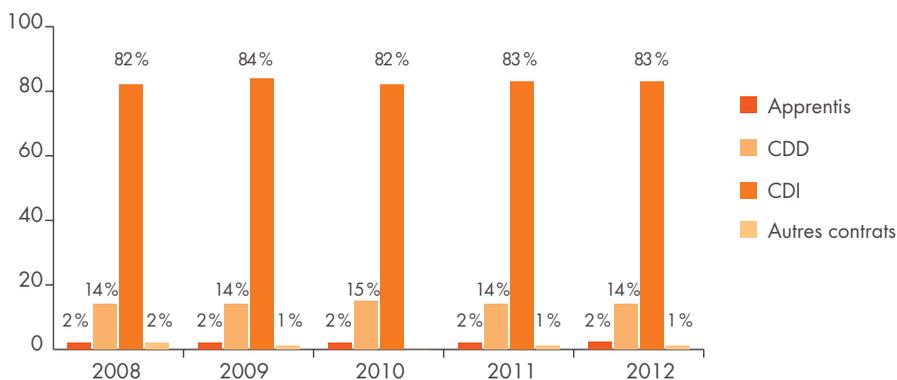
Répartition des salariés par type de contrat de travail en 2012

Contrat						Ompl
CDI	80 %	87 %	92 %	88 %	83 %	85 %
CDD	17 %	10 %	6 %	8 %	14 %	11 %
Apprentissage	1 %	2 %	1 %	4 %	2 %	2 %
Autres contrats	2 %	1 %	1 %	0 %	1 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Autres contrats = stagiaires, contrats aidés

Évolution des types de contrats 2008-2012



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



JEUNES SALARIÉS PLUS SOUVENT EN CDD

Il existe un fort contraste entre les tranches d'âge.

❶ Le taux de CDD diffère selon les tranches d'âge. Il est élevé chez les jeunes (23 % en moyenne chez les moins de 35 ans, et jusqu'à 29 % dans les entreprises d'architecture). Il est plus faible dans toutes les autres branches et notamment dans celle des entreprises d'experts en automobile (9 %). Il tombe à un niveau faible dans les tranches d'âge supérieures : de 2 % à 8 % selon les branches.

❷ Les apprentis ne sont logiquement présents que chez les moins de 35 ans et principalement dans la branche des cabinets de géomètres-experts et géomètres-topographes (9 %) et dans une moindre mesure dans celle des entreprises des économistes de la construction (5 %).

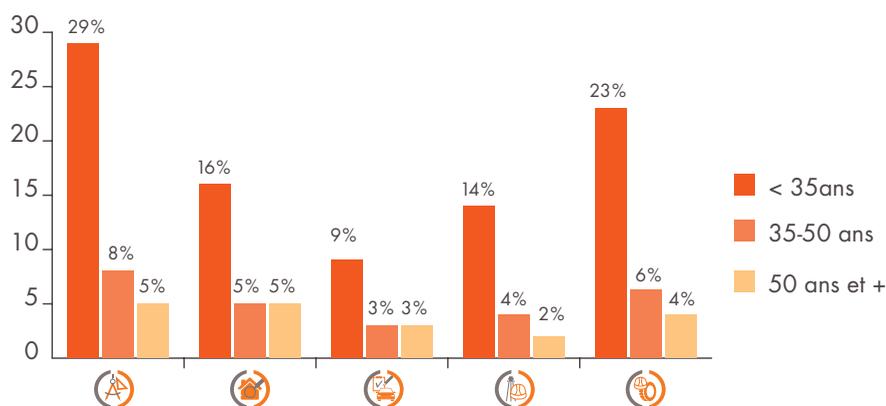
Type de contrat de travail par tranche d'âge

Tranche d'âge/contrat					
< 35 ans	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	67 %	78 %	88 %	77 %	71 %
CDD	29 %	16 %	9 %	14 %	23 %
Apprentissage	2 %	5 %	2 %	9 %	4 %
Autres contrats	2 %	1 %	1 %	0 %	2 %
35-50 ans	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	92 %	95 %	96 %	96 %	93 %
CDD	8 %	5 %	3 %	4 %	6 %
Apprentissage	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres contrats	0 %	1 %	1 %	1 %	0 %
50 ans et +	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	95 %	94 %	96 %	98 %	95 %
CDD	5 %	5 %	3 %	2 %	4 %
Apprentissage	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres contrats	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %



Dans la branche des entreprises d'architecture, le taux de CDI est de 67 % pour les moins de 35 ans et de 92 % pour les 35-50 ans. Le total de 100 % s'applique à chaque tranche d'âge

Taux de CDD par tranche d'âge





Taux de CDD fluctuant selon la région

Trois régions se distinguent.

- ① La Normandie se caractérise par un taux de CDD inférieur de six points à la moyenne. Celui-ci est impacté par la branche des entreprises d'architecture et des cabinets de géomètres-experts et géomètres-topographes où il est particulièrement faible.
- ② L'Île-de-France affiche un taux de CDD supérieur de six points à la moyenne. Cet écart est lié au taux de CDD dans la branche des entreprises d'architecture (+ 7 points).
- ③ Dans les DOM, le taux de CDD du secteur est proche de la moyenne mais trois branches ont des taux particulièrement élevés.

Répartition des salariés en CDD par région

Région					
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	13 %	15 %	5 %	5 %	10 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	14 %	7 %	2 %	10 %	11 %
Auvergne, Rhône-Alpes	14 %	11 %	5 %	8 %	12 %
Bourgogne, Franche-Comté	14 %	11 %	7 %	6 %	11 %
Bretagne	13 %	11 %	2 %	9 %	11 %
Centre	10 %	13 %	5 %	6 %	9 %
Corse	14 %	8 %	2 %	11 %	12 %
DOM	13 %	25 %	26 %	12 %	15 %
Île-de-France	24 %	6 %	5 %	6 %	20 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	14 %	12 %	5 %	7 %	12 %
Normandie	12 %	6 %	5 %	3 %	8 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	13 %	13 %	6 %	10 %	11 %
Pays-de-la-Loire	13 %	12 %	8 %	5 %	11 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	15 %	9 %	7 %	9 %	13 %
Moyenne	17 %	10 %	6 %	8 %	14 %

Source : DADS 2012